

Le procès Tahkout s'ouvre aujourd'hui



Mahied
dine
Tahko
ut. ©
D. R.

Mahieddine Tahkout est poursuivi dans une affaire en rapport avec Tahkout Manufacturing Company, une des filiales du groupe éponyme, pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption.

C'est aujourd'hui que le procès de Mahieddine Tahkout, patron de Cima Motors, s'ouvre au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Prévu initialement le 22 juin dernier, il avait été reporté pour absence d'un accusé, Ahmed Ouyahia, en l'occurrence, qui avait assisté à l'enterrement de son frère et avocat Laïfa Ouyahia. Ahmed Ouyahia comparait, pour précision, en tant que prévenu dans l'affaire d'Ali Haddad.

Mahieddine Tahkout est poursuivi dans une affaire en rapport avec Tahkout Manufacturing Company (TMC), une des filiales du groupe éponyme, pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, dont "obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation", notamment dans la filière du montage automobile.

Cette affaire de montage automobile et celles traitées par la justice ont entraîné devant les juges plusieurs ex-hauts responsables, dont les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, Amar Ghoul ancien ministre des Travaux publics, l'ex-ministre des Transports, Abdelghani Zaâlane, Youcef Yousfi ex-ministre de l'Industrie, plusieurs walis...

Ces anciens responsables sont accusés d'"octroi délibéré d'indus privilèges à autrui lors de la passation de marché en violation des dispositions législatives et réglementaires et abus de fonction délibéré par un agent

public en violation des lois et réglementations”.

Il faut rappeler que lors de l’instruction de l’affaire par le parquet près le tribunal de Sidi M’hamed l’an dernier, le mis en cause Tahkout Mahieddine, son fils et deux de ses frères, ont été mis en détention préventive.

38 fonctionnaires de différentes administrations publiques et services ministériels et 3 salariés d'entreprises appartenant à Tahkout, ont été également accusés dans le cadre de la même affaire, et ce, outre, les six personnes morales accusées elles aussi.

Il s’agit d’entreprises en lien avec les activités du principal suspect. Le juge d’instruction avait décidé de placer 19 suspects en détention provisoire, 7 sous contrôle judiciaire et d’en remettre 19 en liberté.

Selon le parquet près le tribunal, les charges retenues contre ces personnes sont le blanchiment d'argent, le transfert de biens obtenus par des faits de corruption à l'effet d'en dissimuler la source illicite dans le cadre d'un groupe criminel, la dilapidation de deniers publics et l’abus de pouvoir volontaire à l'effet d’accorder d'indus privilèges.

Reste à savoir si le tribunal traitera uniquement le volet en relation avec le montage automobile ou alors procédera au jumelage des autres dossiers dans lesquels Tahkout Mahieddine est poursuivi, notamment celui du transport universitaire ? Pour rappel, 45 personnes ont été auditionnées dans le cadre de l’enquête préliminaire dans cette affaire.

Mohamed MOULOUJ